




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-282**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134808-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-KUMAMOTO : LES RELATIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES"

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-KUMAMOTO : LES RELATIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES"- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Troisième économie mondiale, le Japon est un partenaire essentiel de la France. Les relations reposent sur des liens d'amitié profonds et anciens, ainsi que sur des valeurs communes.

Kumamoto, par son statut de « ville désignée par décret » depuis le 1er avril 2012, est reconnue comme une métropole d'envergure régionale, nationale et internationale. D'importantes similitudes existent entre Aix-en-Provence et Kumamoto : elles sont des villes d'eau, de culture, de développement économique et de tourisme. La qualité de vie est également un élément clef de leur marketing territorial.

Les liens d'amitié entre les deux villes ont été noués en 1992 avec le don à la Ville d'Aix-en-Provence d'une scène de théâtre Nô par maître Kano, Maître de Nô de l'école Kita et citoyen de Kumamoto. Ce théâtre constitue une exception mondiale car il est la seule scène de théâtre Nô en bois de cyprès du Japon (hinoki), originale, construite et utilisée au pays du Soleil-Levant, qui soit en dehors de l'archipel.

Le partenariat signé en février 2013 entre les deux villes est ambitieux, il répond à une instante nécessité de s'ouvrir à l'international.

Un accord qui a comme objectifs, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être, d'autre part, un moteur d'échanges en matière de gestion municipale et, enfin, de jouer le rôle d'ensemblier pour les acteurs du territoire : universités, entreprises, associations...

Les différents services municipaux développent depuis lors de fréquentes relations de travail, notamment dans le domaine de la culture. Des échanges d'expérience ont également été menés dans la gestion de l'espace public (marchés, terrasses...).

Des échanges universitaires ont également été mis en place entre les deux universités : un accord de coopération ainsi qu'une convention d'application pour les échanges d'étudiants ont été signés en 2016.

La ville d'Aix-en-Provence a également organisé à deux reprises un programme de rencontre avec des chefs d'entreprises aixois pour des universitaires de Kumamoto.

Les deux villes souhaitent aujourd'hui développer ce partenariat autour d'un projet permettant de développer l'attractivité et le rayonnement croisé de leur territoire.

Le projet « **Aix-Kumamoto : les relations internationales au service de l'attractivité des territoires** » s'inscrit dans les deux axes de la stratégie internationale 2016-2020 de la Ville d'Aix-en-Provence, adoptée par le Conseil Municipal :

- 1-L'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- 2-L'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Il a pour objet de renforcer l'attractivité du territoire en permettant aux acteurs économiques, culturels ou touristiques de renforcer leurs compétences par l'échange d'expériences.

La relation privilégiée développée avec Kumamoto et la volonté commune de développer un flux économique, culturel, touristique et universitaire entre les deux territoires ont permis d'imaginer ce projet.

Le Japon a également été défini comme prioritaire pour les acteurs de ce projet, comme l'Office de Tourisme, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence ou l'Université. Ils ont non seulement exprimé le besoin de travailler sur des échanges d'expérience afin de profiter des méthodologies développées au Japon, mais ont également fait du Japon une cible pour développer leurs activités.

Ce projet s'inscrit dans un contexte où les deux collectivités souhaitent accroître le rayonnement de leur territoire en organisant les rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée. Les sixièmes rencontres seront organisées par Kumamoto, en octobre 2018, et la Ville d'Aix-en-Provence s'est portée candidate pour organiser l'édition suivante en 2020.

C'est dans ce contexte, que les Villes d'Aix-en-Provence et Kumamoto ont élaboré le projet « Aix-Kumamoto : la coopération décentralisée au service de l'attractivité des territoires ».

Ce projet, d'une durée d'un an, a été retenu dans le cadre de l'appel à projet généraliste 2018 en soutien à la coopération décentralisée, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il s'articule autour de deux actions :

Action 1 : Mise en place de sessions d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques à Kumamoto et à Aix-en-Provence :

- . entre des Directions des deux Villes
- . entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et/ou le Groupement des Entreprises du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce de Kumamoto
- . entre The Camp et l'écosystème de l'innovation de Kumamoto
- . entre l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence et le bureau du tourisme de Kumamoto
- . entre les deux Universités
- . entre deux chefs cuisiniers.

Action 2 : Opération de Promotion :

A Kumamoto :

- . conférence de présentation globale du territoire aixois
- . conférence économie/innovation
- . conférence Tourisme
- . conférence Cézanne

La réciprocité étant un enjeu important pour les deux territoires, l'année 2018 permettra d'affiner le contour de l'opération de promotion de Kumamoto à Aix en Provence en 2019.

En application du Décret N°2001-654 modifié par Décret N° 2007-23 portant sur la prise en charge de frais de déplacement (transport et séjour) d'un partenaire, la commune d'Aix en Provence décidera éventuellement cette prise en charge directe afin de garantir la qualité et le dimensionnement de cette opération de promotion. Les frais pris en charge le seront sur la base des barèmes applicables aux agents.

Le coût total de ce projet annuel dont la ville d'Aix en Provence a la responsabilité de la mise en œuvre, s'élève à 86 984 euros. Une subvention de 21 746 euros a été obtenue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, soit 25% du budget.

L'apport prévisionnel de la Ville d'Aix en Provence est de 36 702 euros, dont 17 702 euros en numéraire et 19 000 euros en valorisation.

L'apport de la Ville de Kumamoto est de 16 500 euros dont 8 500 euros en numéraire et 8 000 euros en valorisation.

Le reste du budget est pris en charge par certains des partenaires associés au projet.

Le projet sera lancé dès la fin du mois de juin 2018 pour une année d'exécution.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir:

- **VOTER** le projet « Aix-Kumamoto : la coopération décentralisée au service de l'attractivité des territoires », la mise en œuvre des actions et la prise en charge des dépenses afférentes selon le budget ci-annexé,

- **ACTER** le versement à venir d'une subvention de 21 746 euros par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la réalisation de ce projet,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DL.2018-282 - MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-KUMAMOTO : LES RELATIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES"-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Rubriques	Dépenses				Ressources		
	Montant unitaire	Quantité	Montant total	%	Montant	%	
Octobre 2018 (11 aixois à Kumamoto)							
1. Echange institutionnel							
déplacement à Kumamoto (5 personnes)							
billets avions eco	1 000	4	4 000		Ville d'Aix-en-Provence	36 702	42 %
billet avion business	2 000	1	2 000				
Frais de mission 4 jours	192	20	3 840		OMT Aix	1 768	2 %
Interprétariat 4 jours	300	4	1 200		(1 billet +frais de mission)		
location salle présentation globale du territoire	1 000	1	1 000				
Interprétariat	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000		CCIMP / GEPA / The Camp (3 billets)	3 000	3 %
Déplacement à Aix-en-Provence (3 personnes)							
billets avions eco	1 000	3	3 000				
Hébergement 4 jours	150	12	1 800		AMU	1 768	2 %
Restauration 4 jours	50	12	600		(1 billet +frais de mission)		
Interprétariat 4 jours	300	4	1 200				
Traduction document de capitalisation			400				
Sous-total 1			20 540				
2. Echange économie/Innovation							
Déplacement à Kumamoto (3 personnes)							
Billet avion éco	1 000	3	3 000				
Frais de mission 4 jours	192	12	2 304				
Location salle présentation éco	1 000	1	1 000				
Interprétariat	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000				
Déplacement à Aix (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Hébergement 4 jours	150	12	1 800				
Restauration 4 jours	50	12	600				
Location salle Présentation économique	1 000	1	1 000		Ville de Kumamoto	16 500	19 %
Interprétariat	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000				
Traduction document de capitalisation			400				
Sous-total 2			14 104				
3. Echange tourisme							
Déplacement à Kumamoto (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Frais de mission 4 jours	192	4	768				
Location salle Présentation Tourisme	1 000	1	1 000				
Interprétariat	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000				
Echange tourisme (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Hébergement 4 jours	192	4	768				
Restauration 4 jours	50	12	600				
Location salle Présentation Tourisme	1 000	1	1 000				
Interprétariat	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000				
Traduction document de capitalisation			400				
Sous-total 3			9 536				
4. Echange culturel							
Déplacement à Kumamoto (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Frais de mission 4 jours	192	4	768		CCI Kumamoto (1 billet avion)	1 000	1 %
Location salle présentation Cézanne	1 000	1	1 000				
Interprétariat Cézanne	500	1	500				
Matériel interprétariat	1 000	1	1 000				
Déplacement à Aix (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000		Université Kumamoto (1 billet avion)	1 000	1 %
Hébergement 4 jours	150	12	1 800				
Restauration 4 jours	50	12	600				
Traduction document de capitalisation			400				
Sous-total 4			8 068				
5. Echange universitaire							
Déplacement à Kumamoto (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Frais de mission 4 jours	192	4	768				
Déplacement à Aix (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Hébergement 4 jours	150	12	1 800				
Restauration 4 jours	50	12	600				
Traduction document de capitalisation			400				
Sous-total 5			5 568				
6. Echange gastronomique							
Déplacement à Kumamoto (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Frais de mission 4 jours	192	4	768				
Déplacement à Aix (1 personne)							
Billet avion éco	1 000	1	1 000				
Hébergement 4 jours	150	12	1 800				
Restauration 4 jours	50	12	600				
Sous-total 6			5 168				
Sous-Total 1			62 984				
Suivi (Préparation projet et mission, réalisation compte-rendu et capitalisation)					MEAE	21 746	25 %
Aix – chef de service RI	300	20	6 000				
Aix – directeur DACI	400	10	4 000				
Kumamoto – Resp RI	400	5	2 000				
Kumamoto – Resp partenariat Aix	300	10	3 000				
Communication			2 000				
Frais administratifs			5 000				
Divers et imprévus			2 000				
Sous-Total 2			24 000				
Total Dépenses			86 984		Total Ressources	86 984	100 %